



RECU EN PREFECTURE
Le 03 février 2020
VIA DOTELEC - S2LOW

EXTRAIT DU REGISTRE des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du 23 janvier 2020

Le Conseil Municipal, convoqué le 16 janvier 2020, s'est réuni à l'Hôtel de Ville.

Conseillers Municipaux en exercice : 55

Présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET, Maire

Étaient présents :

M. Jean-Louis FOUSSERET, M. Eric ALAUZET, M. Frédéric ALLEMANN, Mme Anne-Sophie ANDRIANTAVY, Mme Sorour BARATI-AYMONIER, M. Thibaut BIZE ((jusqu'à la question n° 38 incluse), M. Nicolas BODIN, M. Patrick BONTEMPS, M. Emile BRIOT, Mme Claudine CAULET, M. Gueric CHALNOT, M. Pascal CURIE, M. Yves-Michel DAHOUI, Mme Danielle DARD, M. Clément DELBENDE, M. Emmanuel DUMONT, Mme Béatrice FALCINELLA, M. Abdel GHEZALI, Mme Myriam LEMERCIER, M. Jean-Sébastien LEUBA, M. Christophe LIME, M. Michel LOYAT, Mme Elsa MAILLOT, Mme Carine MICHEL, M. Thierry MORTON, Mme Danielle POISSENOT, M. Yannick POUJET, M. Anthony POULIN, Mme Françoise PRESSE, Mme Rosa REBRAB, Mme Karima ROCHDI (à compter de la question n° 19), M. Dominique SCHAUSS, M. Rémi STHAL, Mme Ilva SUGNY, Mme Catherine THIEBAUT (jusqu'à la question n° 1 incluse), Mme Anne VIGNOT, Mme Sylvie WANLIN, Mme Marie ZEHAF, M. Pascal BONNET, Mme Catherine COMTE-DELEUZE, M. Laurent CROIZIER, Mme Marie-Laure DALPHIN, M. Ludovic FAGAUT, Mme Odile FAIVRE-PETITJEAN, M. Philippe GONON, M. Jacques GROSPERRIN, Mme Sophie PESEUX, Mme Mina SEBBAH, Mme Christine WERTHE, M. Julien ACARD (jusqu'à la question n° 38 incluse), M. Philippe MOUGIN.

Secrétaire : Mme Carine MICHEL.

Absents : M. Cyril DEVESA, Mme Myriam EL-YASSA, M. Gérard VAN HELLE, M. Michel OMOURI.

Procurations de vote : M. Thibaut BIZE à M. Christophe LIME (à compter de la question n° 39), M. Cyril DEVESA à M. Anthony POULIN, Mme Myriam EL-YASSA à M. Abdel GHEZALI, Mme Karima ROCHDI à Mme Danielle DARD (jusqu'à la question n° 18 incluse), Mme Catherine THIEBAUT à M. Rémi STHAL (à compter de la question n° 2), M. Gérard VAN HELLE à M. Pascal CURIE, M. Michel OMOURI à M. Jacques GROSPERRIN.

OBJET : 38 - Convention cadre pluriannuelle Action Cœur de Ville (ACV) - Opération de Revitalisation de Territoire (ORT) - Avenant n°2

Délibération n° 2020/005989

Convention cadre pluriannuelle Action Cœur de Ville (ACV) Opération de Revitalisation de Territoire (ORT) - Avenant n° 2

Rapporteur : M. l'Adjoint BODIN

	Date	Avis
Commission n° 3	09/01/2020	Favorable unanime

« Action Cœur de Ville » est un programme national visant à créer les conditions du renouveau de 222 villes françaises par une action spécifique sur leurs centralités.

La déclinaison locale de ce programme s'est traduite par la signature le 18 octobre 2018 d'une convention-cadre pluriannuelle reposant sur 5 axes d'intervention : habitat, économie, mobilité, urbanisme et équipement.

La Ville, l'Agglomération, la Préfecture, le Ministère de la cohésion des territoires et des relations aux collectivités territoriales, le groupe Caisse des dépôts et Action logement sont co-signataires de cette convention dont les effets s'étendent sur 6,5 ans.

La convention Action Cœur de Ville (ACV) a été transformée en Opération de Revitalisation de Territoire (ORT) le 25 juin 2019 par arrêté préfectoral. Un premier avenant à la convention ACV-ORT a été signé le 1^{er} juillet 2019 en présence de Mme la Ministre GOURAULT pour intégrer de nouvelles actions et de nouveaux partenaires financeurs : le Département du Doubs, la Chambre de Commerce et d'Industrie Territoriale du Doubs, l'Etablissement Public Foncier Doubs Bourgogne-Franche-Comté et le groupe La Poste.

I. Déploiement du programme bisontin

Le second avenant à la convention ACV-ORT vise à acter l'achèvement de « la phase d'initialisation » du programme et à enclencher « la phase de déploiement ».

Le périmètre d'intervention a été confirmé dans sa version initiale. Les particularités du cœur de ville bisontin ont été précisées, tout comme le projet de redynamisation.

Deux nouveaux partenaires locaux rejoignent la conduite du programme : le Centre Régional des Œuvres Universitaires et Scolaires (CROUS) Bourgogne-Franche-Comté et le Crédit Agricole Franche Comté.

Cet avenant vient également annexer l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat de Renouvellement Urbain (OPAH-RU) du cœur de ville. La conduite de ce programme en faveur de l'amélioration de l'habitat privé du centre-ville a amené le Département du Doubs à préciser ses engagements en matière d'habitat, notamment en renforçant son accompagnement social au logement, mais aussi en attribuant des aides à la création de logements sociaux financés par un « Prêt Locatif Aidé d'Intégration (PLAI) » minorés.

II. Intégration de la commune de Saint-Vit à l'ORT bisontine

En raison notamment de son rôle de centralité à l'échelle de son bassin de vie et de ses obligations en matière de mixité sociale imposées par la loi Solidarité et Renouvellement Urbains (SRU), la commune de Saint-Vit intègre l'ORT bisontine.

Les contours du projet de redynamisation Saint-Vitois sont présentés : périmètre, actions à court et moyen termes... Avant déploiement, ce projet devra préciser par voie d'avenant la manière dont le développement successif des zones en mutation renforcera le cœur de bourg saint-vitois et son effet polarisant pour les besoins quotidiens des habitants.

III. Rétablissement des Autorisations d'Exploitation Commerciale

Afin d'éviter une implantation massive incontrôlée, l'avenant n° 2 à la convention rétablit les Autorisations d'Exploitation Commerciale (AEC) au sein des périmètres ORT pour les commerces dont la surface de vente dépasse 5 000 m² ou 2 500 m² pour les magasins à prédominance alimentaire.

Cet avenant n° 2 se substitue intégralement à la convention ACV initiale et à son premier avenant.

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal décide :

- **de valider l'avenant n° 2 à la convention cadre pluriannuelle Action Cœur de Ville - Opération de Revitalisation de Territoire ;**
- **d'autoriser M. le Maire ou son représentant à signer le second avenant à l'ORT,**
- **d'autoriser M. le Maire, ou son représentant, à poursuivre l'engagement du plan d'actions contenu dans l'Opération de Revitalisation de Territoire et à signer tous les actes y afférents dans le prolongement du programme Action cœur de ville.**

Pour extrait conforme,
Pour le Maire,
La Première Adjointe,



Danielle DARD.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 55

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prennent pas part au vote : 0